

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE D'ENSEIGNEMENT**

**ERGONOMIE ET COMMUNICATION WEB**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT**  
**DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION**

<p><b>CODE : 7534 05 U32 D1</b> <b>CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,**  
**sur avis conforme de la Commission de concertation**

# ERGONOMIE ET COMMUNICATION WEB

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

### 1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les concepts généraux liés à l'ergonomie d'un site web et de la communication lié au média web ;
- ◆ de mettre en œuvre les différentes pratiques afin de communiquer une image, un message en tenant compte des critères d'ergonomie en lien avec le web ;
- ◆ d'acquérir des connaissances générales en droit de la propriété intellectuelle, et plus particulièrement dans ses aspects relatifs au domaine des TIC ;
- ◆ de porter un regard critique sur les fondements de la législation relative à ces droits intellectuels ;
- ◆ d'accroître la richesse de ses réflexions techniques et ses compétences en communication, en organisation, en observation.

### 2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. Capacités

**En français,**

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### 2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au départ d'un cahier de charge proposé par le chargé de cours et développant, par exemple, une des thématiques suivantes : e-commerce, site d'entreprise, sites institutionnel, culturel, associatif,...*

- *en mettant en jeu des problématiques juridiques liées au domaine des TIC,*
  - *dans le respect des consignes données,*
  - *en exploitant la documentation mise à sa disposition par le chargé de cours,*
  - *en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate :*
- ◆ de déterminer les responsabilités juridiques et législations y afférentes ainsi que leurs conséquences pour les différents intervenants ;
  - ◆ de défendre oralement, individuellement ou en groupe, la présentation ou les tâches produites durant la formation.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

- ◆ le respect des consignes figurant dans le cahier des charges,
- ◆ la pertinence des choix stratégiques, techniques, graphiques et ergonomiques posés,
- ◆ la qualité du choix du support de diffusion et sa mise en page,
- ◆ la qualité de la communication orale.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

#### 4.1. Laboratoire d'informatique : communication et ergonomie Web

*face au matériel et au logiciel adéquats et face à une structure informatique opérationnelle connectée à Internet, disposant des logiciels appropriés et de la documentation nécessaire, en utilisant le vocabulaire technique et l'orthographe adéquate, et en respectant les normes et standards en vigueur,*

*et au départ d'un cahier de charge proposé par le chargé de cours dans le cadre d'un travail de groupe, le cas échéant, et développant, par exemple, une des thématiques suivantes : e-commerce, site d'entreprise, sites institutionnel, culturel, associatif,...*

- ◆ d'élaborer et de publier une présentation répondant au cahier des charges et développant, parmi les concepts suivants,
  - la définition de l'ergonomie et les critères d'ergonomie propres au web,
  - la différenciation et la caractérisation des éléments constitutifs (image, son, texte, vidéo, éléments interactifs,...) d'une page web,
  - l'analyse de l'interaction de ces différents éléments au sein de la page (atmosphère du site, calibrage du message par rapport au public ...),
  - l'élaboration d'une stratégie de communication d'un site et un story-board en posant des choix techniques, graphiques et ergonomiques,
  - l'évaluation de l'architecture et la navigation du site,
  - la sensibilisation à la dimension éthique,
  - l'identification et la justification des techniques d'accessibilité (malvoyants, malentendants,...),
  - l'identification du public cible et les différents scénarii d'utilisation,

- l'identification des méthodes de promotion et de fidélisation du public cible,
  - l'identification des besoins du client en fonction de son publique cible, son message, ses objectifs, la veille concurrentielle et ses différentes ressources,
  - la création d'une navigation avec un parcours visuel cohérents (eye tracking), une structure adaptée (sitemap) et l'élaboration des éléments de navigation en rapport avec le cahier des charges (menu animés, cachés, horizontaux, verticaux, ...),
  - la sensibilisation à l'importance du premier contact (page d'accueil, splash page, présence de publicités, ...),
  - l'analyse de l'usage des sons, des vidéos et de l'interactivité dans l'attractivité d'un site,
  - la définition des stratégies de référencement (partage de liens, choix éditoriaux, utilisation des réseaux sociaux, choix marketing,...) en fonction du plan de communication,
  - l'évaluation du résultat et la mesure de la politique de référencement avec les outils appropriés (outils d'analyse des sites, outils de tracking, vérificateur en ligne,..),
  - l'élaboration d'une stratégie de promotion et de fidélisation (évaluation de l'e-réputation, campagne de bannering, autres techniques liés au web, extension vers d'autres médias,...),
  - ...
- ◆ de recourir à bon escient à la documentation disponible.

#### 4.2. Droit appliqué aux TIC

*face à des situations issues de la vie professionnelle courante mettant en jeu des problématiques juridiques liées au domaine des TIC, des textes législatifs y afférents étant mis à sa disposition,*

- ◆ d'explicitier et d'appliquer les principes fondamentaux régissant les droits de la propriété intellectuelle tels que :
  - le droit d'auteur en général, et en particulier :
    - les œuvres audio-visuelles,
    - le multimédia et internet,
    - les logiciels informatiques,
    - les bases de données,
  - la protection des données à caractère personnel,
  - les droits de la société de l'information (contrat électronique, signature électronique, ...),
  - les contrats de cession et de licence ;
- ◆ de mettre en œuvre des méthodes de lecture adaptées aux textes juridiques pour se constituer une documentation de base directement utilisable dans la vie professionnelle, afin :
  - d'identifier les liens logiques d'un texte juridique ;
  - d'analyser des documents réels afférents aux domaines concernés pour développer son esprit critique.

### 5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPEES OU REGROUPEMENT

Pour le cours de laboratoire d'informatique, il est recommandé de ne pas dépasser plus d'étudiant par poste de travail

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

<b>7.1. Dénomination des cours</b>	<b>Classement</b>	<b>Code U</b>	<b>Nombre de périodes</b>
Laboratoire d'informatique: communication et ergonomie Web	CT	S	64
Droit appliqué aux TIC	CT	B	32
<b>7.2. Part d'autonomie</b>		P	24
Total des périodes			<b>120</b>